

L'Europe sociale

La construction européenne relève d'une philosophie éminemment libérale : supprimer les obstacles aux échanges, démanteler les pratiques anticoncurrentielles,... L'Europe sociale a longtemps été reléguée au second plan. Elle se fait jour réellement à partir de 1986, mais la crise des dettes souveraines et la domination des idées libérales débouche sur des politiques de réduction des déficits (austérité), tandis que l'Etat-providence subit une nouvelle vague de remise en cause : les dépenses sociales sont perçues comme des coûts qui plombent le budget et dont le financement dégrade la compétitivité des entreprises.

Le *traité de Rome* (25 mars 1957) reconnaît certes qu'un des objectifs de la CEE est d' « améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie ». Cependant, les politiques sociales et d'emploi restent encore largement subordonnées au principe de subsidiarité et à l'objectif de réalisation d'un grand marché commun. La philosophie de l'époque considère en effet que le progrès social viendra des progrès réalisés en matière économique.

Toutefois, l'Acte unique (1986) marque une rupture : il institue la procédure de vote à la majorité qualifiée (et non à l'unanimité) dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité au travail. Il est prolongé par la

« Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux », élaborée en 1989 mais rejetée par le Royaume-Uni.

Il faut attendre le *traité d'Amsterdam* (1997) pour qu'une coordination en matière de politiques d'emploi soit mise en place. Le but affiché est de parvenir à un taux d'emploi élevé. Elle se dote d'une

« Stratégie Européenne pour l'emploi » (SEE), fondée sur la méthode ouverte de coordination (MOC), pour faire converger les politiques nationales et réaliser des objectifs communs. Ces politiques de l'emploi sont de plus en plus souvent des politiques de l'offre. L'élaboration de la politique sociale européenne est un *benchmarking*. Enfin, la *stratégie de Lisbonne* (2000) réaffirme la nécessité d'une Europe sociale : les politiques mises en œuvre par l'UE doivent veiller à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale solide, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de santé.

Conclusion :

L'Europe sociale est pourtant nécessaire dans la mesure où les pays de l'Union européenne sont confrontés à des défis communs, tels que le vieillissement démographique, le chômage de masse, la hausse des dépenses de santé,... Elle serait le moyen de faire contrepoids à une Europe libérale, d'abord conçue pour satisfaire

les intérêts économiques privés, et elle permettrait de limiter les risques de « *dumping social* » entre des pays ayant des niveaux de protection sociale très différents, de nature à favoriser des délocalisations d'activité. En effet, l'Europe reste très hétérogène du point de vue du droit du travail : si globalement l'Union a un haut niveau de protection sociale, des disparités fondamentales subsistent entre les systèmes nationaux d'inspirations différentes (*modèle profondément libéral de « workfare » pour le RU et l'Irlande, social-démocrate pour les pays scandinaves, corporatiste pour l'Allemagne, la France,...*) ; les législations en termes de contrat de travail et de fixation des salaires sont également profondément divergentes (*encadrement de l'embauche et du licenciement, durée légale du travail, existence d'un salaire minimum¹,...*). Un exemple de *dumping social* est celui des *réformes Hartz* sous Schröder : la création de

¹ Actuellement, 22 membres de l'UE sur 28 ont fixé un salaire minimum. De plus, les disparités sont très grandes : Eurostat a publié un rapport en février 2015 montrant que l'écart des salaires minimum varie de 1 à 10.

mini-jobs (Hartz II), la réduction drastique de la durée de versement des indemnités chômage et l'obligation faite aux chômeurs de longue durée d'accepter des emplois à 1€/h (Hartz IV).

Mais le problème est toujours le même : l'UE ne dispose pas de mécanismes de **redistribution** conséquents, ni d'un budget suffisant. Il faut faire une « *union des transferts* » (M. Aglietta et Briand, *Un New Deal pour l'Europe*, 2013), ce qui suppose une avancée notable vers le fédéralisme.... Pas facile, quand toutes les mesures sociales sont contestées, l'Etat-providence remis en question, et que l'euro-scepticisme gagne du terrain.